

## LA COMMISSION SOCIALE, VOYAGES

Vous propose les locations Mobil-home pour l'été 2022

# Tohapi

le camping tout simplement



### CHANGEMENT ET NOUVEAUTE 2022 :

L'ensemble des destinations est accessible soit plus de 250 destinations en France et à l'étranger.

**SITE INTERNET A UTILISER OBLIGATOIREMENT POUR TOUTES RESERVATIONS AFIN OBTENIR**

**UNE REMISE DE 100€ à 350€ PAR SEMAINE PAR RAPPORT AU PRIX PUBLIC  
+ SUBVENTION DU CSE A DEDUIRE (voir les règles ci-dessous)**

<https://salaries.tohapi.fr/auth/> mot de passe : **BBP16183CR**

### Au moment de la réservation (vous-même)

- Choix libre de votre camping et de vos options à partir du lien ci-dessus.

### **Nouveautés sur les modalités de Réservation :**

- Paiement de 25% d'acompte directement en ligne par CB à Tohapi en direct si la réservation est à plus de 7 semaines à l'avance sinon 45% du montant sont à régler.
- 7 semaines (49Jours) avant le début du séjour il faudra régler 45% du montant du séjour et au plus tard à 2 semaines (14jours) du séjour la totalité du solde sera à régler.
- La subvention de votre CSE sera déduite une fois votre validation de réservation et votre paiement d'acompte. Un mail vous en avertira dans les 5 jours qui suivent votre réservation.

**(Le prix affiché au moment de la réservation sera donc celui sans la déduction de la subvention)**

- Si la réservation est effectuée à moins de 2 semaines du départ il faudra régler le solde lors de la réservation et la subvention de votre CSE vous sera re crédité dans les jours qui suivent sur votre CB.

**Votre règlement que ce soit par virement, chèque, CB ou ANCV est à transmettre directement à Tohapi.**

## REGLES DE SUBVENTION

En déduction du prix affiché sur le montant de votre réservation le CSE viendra vous offrir une subvention en fonction de votre quotient qui sera déduit après votre pré réservation.

La subvention est plafonnée à 200€ / semaine (Quotient A) avec un maximum de 2 semaine consécutif ou non.

Possibilité de bénéficier du Prix CSE sans subvention pour les semaines supplémentaires ou pour des extérieurs.

**Subvention versée uniquement sur les réservations du 01 Juin au 30 Septembre supérieur à 250€ la semaine.**

Quotient A : **200€** par semaine

Quotient B : **150€** par semaine

Quotient C : **100 €** par semaine

Quotient D, E et F : **50 €** par semaine

Exemple subvention Quotient A :

- 1 semaine au prix CSE de 1000€ pour la première semaine nous viendrons déduire 200€ sur votre facture.
- 1 semaine au prix CSE de 190€ aucune subvention ne sera versée.

## REGLES DE BASES

Aucune Annulation possible une fois la validation de votre réservation sauf en cas de souscription d'assurance annulation de votre part.

Maximum de 2 semaines entières subventionnées par le CSE uniquement auprès de ce prestataire et en respectant la procédure de réservation.

La taxe de séjour est à régler sur place ou via le site Tohapi.

Une caution vous sera demandée à votre arrivée, **ainsi que la pièce d'identité de l'agent du Crédit du Nord réservataire.**

**Attention :** **Ces locations n'ouvrent pas droit aux indemnités (E1-E2-E3) proposées par le Comité Central d'Entreprise**

Pour toute réservation, avoir minimum 3 mois d'ancienneté, et être en poste au moment du séjour.